



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	4
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 005

Adhésion à l'association Clermont – Massif central 2028

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina (arrivée à 18h53 au point 2) ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à ROUGIER Bernard ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe ; MERIGOT Pascal ; LACHAUD Carole



Rappel du contexte

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la sélection de la [Capitale européenne de la Culture 2028](#) avec comme périmètre élargi le Massif central. Ce projet ambitieux dépasse ainsi le seul périmètre de la métropole Clermont-Auvergne pour s'inscrire dans l'environnement géoculturel qui forge son histoire et son identité, à savoir celui de l'Auvergne et du Massif central.

Le Massif central est un espace dont les potentiels et la qualité de vie se sont affirmés de manière éclatante à la suite du confinement. Aussi, il paraît plus que jamais opportun de donner corps à cet immense territoire en le faisant vivre autour de projets structurants qui permettront d'unifier cette entité autour d'une nouvelle projection, celle de « diagonale de la culture ».

Ce projet de Capitale européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire caractérisé par ses reliefs et sa nature volcanique, qui peut proposer une réponse locale inspirante dans un monde qui a subi une crise inédite.

Les Capitales européennes de la Culture

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales européennes de la Culture sont bien plus qu'une seule programmation culturelle et artistique. Le titre est dans les faits adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate.

Le dossier doit faire apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. A ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Le projet agira ainsi comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et citoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein du Massif central et en faisant de ce dernier un territoire à vocation européenne. En effet, le Massif central peut devenir un laboratoire culturel et citoyen à ciel ouvert où de nouvelles formes et de nouveaux dispositifs artistiques et culturels peuvent être construits et dupliqués dans les nombreuses autres zones de moyennes montagnes de l'Union Européenne.

Décloisonnement et participation élargie seront des mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale

Objet de la demande

Il est proposé au conseil communautaire de soutenir la candidature Clermont-Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture, retenue parmi les 4 finalistes, et d'adhérer à l'association Clermont – Massif central 2028.

Eléments d'appréciation

En soutenant cette candidature, la Communauté de communes aura trois moyens de contribuer à la Capitale :

- une labellisation de projets/manifestations que l'EPCI soutient à condition qu'en 2028 celles-ci fassent référence à l'Europe ou à au moins une des grandes thématiques du dossier.
- la participation à des dispositifs de coproduction
- la création et la gestion dans l'EPCI d'un budget participatif Capitale Européenne de la Culture (l'équipe Capitale pourra accompagner dans la création d'une plateforme).

Cette contribution offre une opportunité pour Creuse Grand Sud et le territoire, pour valoriser sa politique culturelle et donner de la lisibilité aux actions portées en particulier par nos partenaires locaux. Elle permettra d'ouvrir de nouvelles coopérations sur des projets communs pouvant s'appuyer sur une ingénierie dédiée, culturelle et de recherche financière. Plus globalement cet engagement participera à l'attractivité culturelle du territoire.

Conséquences financières

Il s'agira pour la Communauté de communes d'apporter les moyens humains et financiers pour contribuer à cette candidature et participer au programme d'actions. L'adhésion à l'association s'élève à 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **SOUTIENT** officiellement la candidature Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- **ADHÈRE** à l'association Clermont – Massif central 2028 en tant que membre associé ;
- **CONTRIBUE au fonctionnement** de cette association à hauteur de 1000 € pour l'exercice 2023 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- **S'ENGAGE à examiner la contribution** de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 16 mars 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le - 6 AVR. 2023
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

